

Langinieux Michel
8, rue Édouard Detaille,
75017 Paris.
Tel : 01 42 67 22 62

Paris, le 19 mars 2007

RAR

L'AMIANTE EN SORBONNE NOUVELLE

À JEAN-LOUIS DEBRÉ

*Du Président de l'Assemblée Nationale
Au Président du Conseil Constitutionnel*

**Monsieur le Président de la Représentation nationale,
Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,**

Vous vous êtes occupé de la gravité mortelle qu'est l'amiante avec un immense sérieux. Je vous en remercie.

Vous m'avez fait transmettre deux rapports parlementaires sur le sujet dans le but d'informer.

Je les ai lus avec attention.

Ils représentent les États généraux de l'immobilisme en notre pays.

Il y manque, néanmoins, un troisième volet : le témoignage des victimes qui, nécessairement, apportera un nouvel éclairage.

Le travail de la mission parlementaire sera alors, terminé.

Le témoignage des victimes renforcera tout ce qu'on a déjà lu sur les deux rapports.

Tel immobilisme aura coûté 150 années de pertes humaines et désamiantages à assumer.

Nous pouvons prévoir jusqu'à 200 milliards d'Euros en bourses et en vies.

Le 16 février 2006, vous vous êtes révélé le seul homme politique concerné ayant su, sur dix années, questionner le problème de l'amiante en Sorbonne Nouvelle :

Vous interpelliez Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités, face aux problèmes d'empoisonnements à Censier Paris-III.

Quelques jours plus tard, vous m'avertissiez *"que la décision de désamianter le site Censier avait été prise"*, sur la base de réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, également interpellé par vos soins.

Un an s'est écoulé. Aucune réponse ne semble vous être parvenue du Ministre le plus directement concerné par ce problème, responsable de la Santé publique.

L'omertà, malheureusement, règne.

Ici, l'on cache, même au Président de l'Assemblée Nationale.

Xavier BERTRAND n'est pas le seul à avoir oublié sa Solidarité pour ses concitoyens et les étudiants du monde qui viennent étudier à Censier.

Divers ministres contre qui j'ai porté plainte à la Cour de Justice de la République pour *"non-assistance à personne en danger"* se sont tus sur les expositions cancérigènes de la Sorbonne Nouvelle depuis juin 1997.

Trois de nos citoyennes candidates n'ont pas ouvert la bouche. Elles ont laissé crever une Université et contaminer son quartier en connaissance de cause. Elles furent couvertes par la Commission des Requêtes.

Toutes trois concourent, maintenant, pour la Présidence, et nous font de beaux sermons.

- Madame BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports.
- Madame ROYAL, Ministre déléguée à l'enseignement scolaire.
- Madame VOYNET, Ministre de l'aménagement du territoire (qui s'est défaussée sur 6 ministères !).

Cruelle tristesse que le crime sociétal, nos officiels sachant sans prendre leurs responsabilités.

La Constitution exige pourtant devant les risques, à *"toute personne de prévenir"*.

C'est là pur civisme.

Ce principe, hélas, n'est pas pratiqué en ce qui concerne la Santé publique.

Censier le prouve, malgré les efforts de ses étudiants.

La Sorbonne Nouvelle étudiante, en effet, n'empoisonne, ne ment ni ne triche.

Elle ne signe pas de fausses écritures, ni ne détourne des fonds publics.

Elle subit.

Constitution et Charte de l'environnement devraient être enseignées dans toutes écoles et universités, aux professeurs et administrateurs qui en ont terriblement besoin, plutôt que de laisser exposer le monde en affirmant : *"C'est rien"* ou mieux, *"Nous sommes tous merveilleux"*. Loin s'en faut.

Monsieur le Président, à vous de faire respecter ces principes Constitutionnels, car nous allons continuer à périr par centaines de milliers en France, l'épidémie de l'amiante à venir étant inéluctable, irréversible.

Temps de poser des jalons de conscience dans les tricheries officielles, une bombe de vérité suivant vos questions et les réponses reçues !

Bonne route à vous, Monsieur le Président.

Je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération.